



Ne vient pas reprendre ses affaires

Par **marie6217**, le **06/03/2015 à 00:05**

Bonsoir, rnorignaire du Nord, j'ai emmenagé avec un monsieur sur ROYAN le 01/09/2014, j ai demandé ma mutation , il a trouvé du travail dans la r gion.rnPour des raisons qui me sont encore inconnues   ce jour, il m'a quitt  le 31/12/2014 .(heureusement le bail  tait   mon nom et je réglais les factures (il me versait chaque mois de l argent pour contribution).rnLorsqu'il est parti il n'a emmen  que ses vetements et quelques papiers.rnses meubles sont encore   mon domicile.rnApr s plusieurs textos envoy s pour qu'il les reprenne et un recommand  de mise en demeure qu'il n'a m me pas  t  retirer   la poste, j'ai d  contacter un avocat.rnPar l'interm diaire de celui-ci , nous lui avons propos  4 dates , il ne s'est pas pr sent  pr textant qu'il n'avait pas le temps techniquement de gerer ce d m nagement.(je tiens   signaler qu'il est directeur technique!).rnLes dates se sont  tal es sur tout le mois de f vrier 2015!rnA ce jour, ses affaires sont toujours chez moi, je ne peux d'apr s mon avocat m'en d barrasser.Alors que faire ? mon avocat m'indique qu'il faut engager une proc dure contre lui mais cela va me coutait tr s cher (son mobilier repr sente environ 800e)rnJe suis donc perdue, j'ai appris entre temps que ce monsieur avait  t  mari  3 fois divorc  3 fois , qu'il  tait coureur de jupons, que des plaintes (agressions sexuelles , abandon de famille , non paiement de la pension alimentaire) avaient  t  d pos es contre lui!! n'a jamais  t  inqui t  car il fuit r guli rement, change d'employeur... Mais aujourd'hui (il a d j  retrouv  quelqu'un via ses sites de rencontre) il est trop occup  avec ses nouvelles conqu tes (en g n ral des femmes avec une bonne situation professionnelle et de l'argent).rnJ'ai  galement d  d poser une plainte contre lui car il me harcelait (t l , textos mails, suivre en voiture..) il souhaitait revenir mais apr s ce que j'ai pu apprendre , j'ai trop peur et pr f re l' viter.j'ai 2 enfants mineurs (ce ne sont pas les siens).Il me r clame aussi d'autres meubles qui ne sont jamais arriv s chez moi!nen fait je pense qu'il souhaite toujours avoir un lien avec moi.rnD'apr s la police, il le d crive comme pervers narcissique, c'est pour cela qu'il est pr t   tout pour engager des proc dures (il en a d j  4 avec d'autres personnes).rnVoil  j'esp re que vous pourrez m'aider, je souhaite juste en finir avec cet homme, je veux qu'il r cup re ses affaires

et que je puisse repartir dans ma région d'origine sans être inquiétée. je ne souhaite pas de procédure car n'ai pas les moyens financièrement (c'est peut-être pour cela que je ne l'interraisais pas). Je suis seule dans cette région, n'ai pas d'amis, c'est un cri "au secours" que je vous lance. Je vous remercie par avance . Marie.

Par **aguesseau**, le **06/03/2015 à 10:36**

bjr, le code civil indique, qu'en matière de meubles possession vaut titre. cela signifie que le possesseur de meubles en est en principe le propriétaire. donc vous indiquez à cette personne que les meubles étant en votre possession, vous considérez, qu'en application du code civil, vous en êtes propriétaire et que vous pouvez en débarrassez.

Par **cocotte1003**, le **06/03/2015 à 10:45**

Bonjour, surtout si vous avez les factures des biens, cela ne risque rien, cordialement

Par **moisse**, le **06/03/2015 à 11:23**

Solution juridique : mise en demeure sous astreinte consistant en paiement d'un droit de garde, comme un garde-meuble, puis demande de vente aux enchères publiques moyennant paiement de vos frais, le sus pour le compte de qui il appartiendra... Solution pratique: la décharge ou la vente par vos soins.

Par **marie6217**, le **06/03/2015 à 11:42**

Merci pour vos reponses cela me fait du bien de savoir que vous etes la . j ai eu une mauvaise nouvelle: ma plainte pour harcelement n ira meme pas chez le procureur. malgre ses mails textos appels telephoniques constatés par la police ce n est pas suffisant s il me suit :il est libre, s il est stationné devant chez moi, il a aussi le droit. il a meme donne mon numero de portable a des sites de porno je suis donc harcelee de propositions plan cul. bref je suis perdue. et comment prouver que je ne possède pas la totalite des meubles qu il me reclame. il m a envoye 3pages(jusqu aux cuilleres) bien qu il me reclame tout cela il ne vient rien chercher! Voila j espere avoir de vos nouvelles je vous remercie de tout coeur.

Par **Lag0**, le **06/03/2015 à 13:18**

[citation]le code civil indique, qu'en matière de meubles possession vaut titre. cela signifie que le possesseur de meubles en est en principe le propriétaire.
[/citation] Bonjour, Attention cependant car la présomption du code civil est vraie jusqu'à

preuve du contraire. rnC'est à dire que le possesseur est réputé être le propriétaire, sauf si quelqu'un d'autre peut prouver être le vrai propriétaire.rnSinon, il n'y aurait jamais de personne condamnée pour vol !